

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Session du 28 juin 2010

AVIS

relatif à

L'EOLIEN OFFSHORE

*présenté par M. Christian DUBOT,
au nom de la Commission "Transports, télécommunications, énergies"*

Entendues les interventions de MM. Hervé de PRAINGY (CRCI), Dominique DUCLOS (UNSA), Bernard VINSONNEAU (CFTC), Philippe AUDIC (Personnalité qualifiée), Mme Odile MÉRIENNE (CFDT), MM. Jean-Marie MOREL (CRAJEP), Philippe ROCHETEAU (FO).

72 votants. Adopté par :

Pour : 63

Abstentions : 9

Dans le cadre du « Paquet Energie-Climat » européen décidé en 2008 et du Grenelle de l'environnement, la France se positionne sur les énergies renouvelables en favorisant notamment l'éolien offshore qui se développe partout en Europe. L'objectif consiste à planifier l'implantation progressive d'une production éolienne offshore de 6 000 MW à l'horizon 2020. Aussi, le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a recensé les zones françaises susceptibles de faire l'objet d'un appel d'offre pour la construction de parcs éoliens offshore sur les façades maritimes.

En Pays de la Loire, l'éolien offshore représente un enjeu majeur pour le développement économique et social de la région, d'autant plus que le territoire est propice à l'implantation de cette forme de production d'énergie. Deux sites de taille importante et répondant à des critères similaires de faisabilité sont envisageables, l'un au large de l'Estuaire de la Loire et du Croisic, l'autre au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Le CESR réitère son soutien à l'éolien offshore en vue d'une diversification du bouquet énergétique en France. Son développement est une opportunité à saisir pour l'avenir énergétique de la région et l'émergence d'une nouvelle filière économique.

Pour donner toutes ses chances à cet investissement important, le CESR souhaite la réalisation concomitante, dès la première tranche de l'appel d'offre, des deux parcs éoliens offshore potentiels en Pays de la Loire. En effet, les deux sites, par leur taille cumulée, permettront plus facilement de viabiliser l'investissement et de valoriser au mieux les ressources et les compétences locales.